



Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

Projet de territoire 2015/2020

**Adopté par le Comité Syndical
le 9 décembre 2015**

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Armagnac remplace désormais l'Association de Pays dont il convient de rappeler les résultats obtenus après douze années de service : près de 500 projets accompagnés pour un investissement total de plus de 80 millions d'euros d'investissements. L'action de l'Association a permis de mobiliser 47 millions d'euros de subventions auprès de l'Europe, de l'Etat, de la Région, du Département et d'autres financeurs publics.

L'avènement du PETR n'est pas un simple changement de structure juridique. La loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles de janvier 2014 offre de nouvelles perspectives d'actions, tout particulièrement en matière de renforcement des coopérations entre les intercommunalités. D'autre part, PETR, Départements et Régions peuvent désormais établir des conventions de partenariat pour l'exercice de certaines de leurs missions. C'est donc une étape importante qui s'ouvre aujourd'hui avec l'élaboration du projet de territoire.

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Armagnac

Mairie 32800 EAUZE – Tél 05 62 08 26 27

www.paysdarmagnac.org

Préambule

Une situation de rupture, entre crise économique et réformes territoriales

Le projet de territoire du Pays d'Armagnac s'écrit dans un contexte inédit depuis 30 ans. Sans entrer dans le détail, il importe de préciser ici les grandes tendances de fonds qui influent directement ou indirectement sur les orientations à prendre aujourd'hui par le Pays d'Armagnac. Ces tendances sont de deux natures.

En premier lieu, économique. Les territoires ruraux doivent s'adapter à un monde globalisé, de plus en plus polarisé autour de grandes métropoles, mu par des révolutions technologiques qui redéfinissent les manières de produire et d'échanger les biens, les modes de vies, le rapport à l'espace, au temps et aux autres. La crise actuelle n'est pas seulement un ajustement. Elle révèle aussi un changement de modèle économique et sociétal. Si l'on ajoute les questions énergétiques et climatiques, on prend la mesure des mutations en cours. Ces évolutions ont de multiples conséquences sur la dynamique de développement et la compétitivité du Pays d'Armagnac. Ce contexte global génère de nouvelles menaces avec pour conséquences prévisibles l'accroissement des inégalités entre territoires. Mais il porte aussi des opportunités pour la ruralité, à condition de comprendre ce nouveau monde et de s'y adapter aussi rapidement qu'il évolue.

→ Le projet de territoire du Pays d'Armagnac s'attachera donc à conduire une démarche prospective afin de préparer l'avenir.

En second lieu, institutionnelle. Le paysage que nous connaissons depuis trente ans se trouve réformé en profondeur : l'avènement des grandes régions en 2016 ainsi que le renforcement de l'échelon intercommunal avec un seuil minimum de population porté à 15 000 habitants marquent le début d'une réorganisation territoriale. Les rapports entre les différents niveaux de collectivités – communes/communauté de communes/département/région - sont à repenser.

→ Dans ce contexte, le PETR du Pays d'Armagnac se doit d'être une interface, d'une part, entre ses communautés de communes, d'autre part, entre les collectivités départementale et régionale. Il doit être un outil utile dans cette phase de reconstruction.

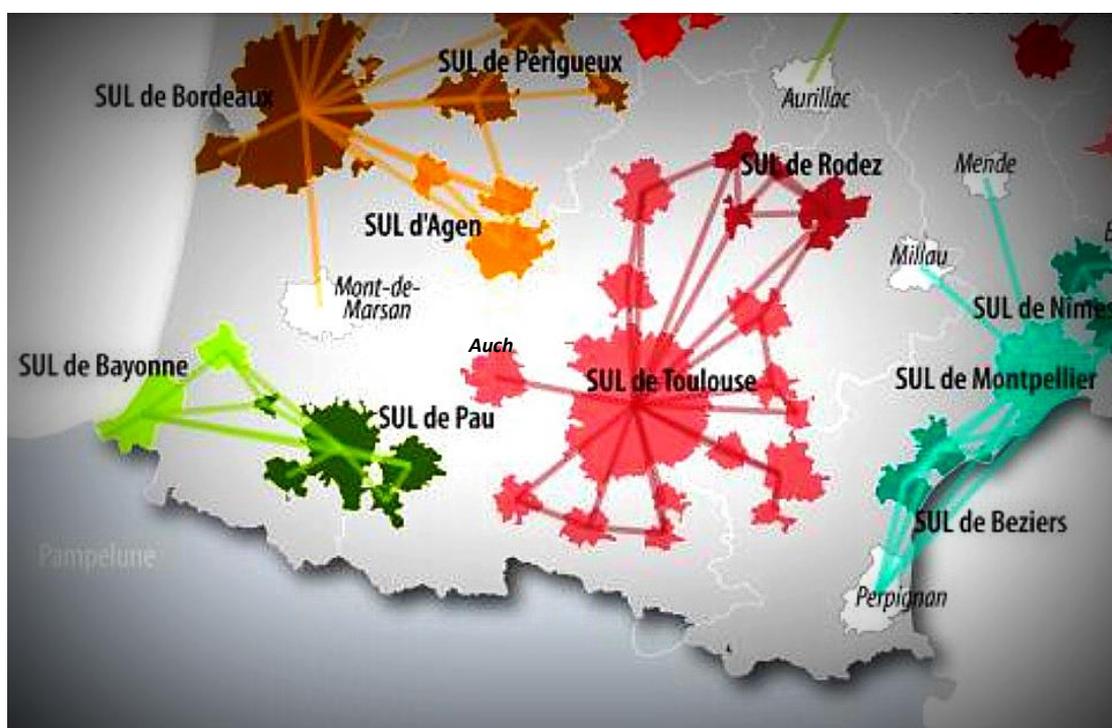
Le pays d'Armagnac et ses défis

Le Pays d'Armagnac est **un bassin de vie qualifié d'hyper-rural comptant plus de 45 000 habitants**. Il présente des caractéristiques économiques, sociales et culturelles homogènes : un espace de faible densité démographique (25 hab/km²) où l'agriculture est prééminente. Un espace maillé par un réseau de 7 centre-bourgs qui assurent les fonctions essentielles auprès des habitants. Enfin, un espace où la majorité des actifs vivent et travaillent au Pays. C'est une campagne vivante animée par une dynamique propre.

Pour en savoir + :
Consultez le cahier n°1
« portrait de territoire »

Document associé au projet de territoire

Le Pays d'Armagnac est un **trait d'union entre deux grandes Régions**. Il reste à l'écart des grands faisceaux de développement identifiés dans les Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement Durable de la Région Midi-Pyrénées et de la Région Aquitaine. Entouré par les agglomérations d'Auch, de Mont de Marsan, d'Agen et de Tarbes, le Pays d'Armagnac reste cependant trop éloigné pour être dépendant des relations avec ces aires urbaines même si des inter-dépendances existent.



Source : DATAR 2012 – Les systèmes urbains locaux constitutifs des systèmes interurbains régionaux ou interrégionaux

Le Pays d'Armagnac doit relever trois défis :

Défi n°1 : Maintenir l'attractivité démographique et économique.

Après plusieurs décennies d'exode rural, et malgré le vieillissement marqué de la population, le Pays d'Armagnac connaît un regain démographique soutenu par l'accueil de nouveaux arrivants. Contrairement aux territoires péri-urbains, cette attractivité nouvelle n'est pas liée à la proximité d'une métropole, d'une agglomération ou d'une ville centre. C'est bien la capacité du territoire à générer sa propre croissance qui est à l'origine du regain démographique. De même, l'accueil de nouveaux arrivants dynamisent des pans entiers de l'économie locale notamment touristique et résidentielle. Croissance démographique et développement économique sont intimement liés. C'est donc plus que jamais le défi de l'attractivité, de l'emploi et de la solidarité que le Pays d'Armagnac doit relever.

Défi n°2 : Repenser le modèle de développement.

La préservation de l'attractivité démographique et économique du Pays d'Armagnac passe par une nouvelle analyse de ce qui fonde la compétitivité de ce territoire. La notion de compétitivité ne se limite pas au seul secteur économique mais s'étend à l'ensemble des atouts sociaux et environnementaux. La recherche d'un positionnement différenciant par rapport aux « villes », mais également aux autres zones rurales, est une des clés de la réussite. Quel dosage entre agriculture, tourisme, économie résidentielle et économie productive ? Entre spécialisation et diversification ? Entre développement et préservation ? ... C'est un défi « collectif » que doivent relever ensemble, dans la concertation, les élus ainsi que tous les acteurs du monde économique et social.

Défi n°3 : Bâtir de nouvelles relations entre territoires et de nouveaux partenariats.

Sous l'effet des contraintes budgétaires et du durcissement de la compétition entre territoires, le Pays d'Armagnac peut-il compter sur ses seuls atouts pour assurer son futur développement ? Les inter-relations avec les territoires voisins et notamment les aires urbaines sont à repenser dans toute leur diversité afin de rechercher de nouvelles complémentarités et de nouvelles solidarités. Autrement dit, coopérer plutôt que se concurrencer, négocier une place dans les systèmes urbains et ruraux qui s'organisent plutôt que s'isoler.

Si le monde rural a pu souffrir d'enclavement, les progrès technologiques ouvrent des possibilités de partenariat avec des opérateurs physiquement très éloignés. Cette chance multiplie les capacités des acteurs locaux de s'inscrire dans des réseaux organisés pour se développer.

Préparer et anticiper l'avenir : Les ambitions du Pays d'Armagnac

Face à ces défis, le Pays d'Armagnac doit afficher des ambitions fortes fédérant tous les acteurs, non seulement les élus mais également les socio-professionnels. Cette volonté partagée constitue le socle du projet de territoire.

Ambition n°1 – Assurer un développement dynamique et harmonieux des bassins de vie constitutifs du Pays d'Armagnac

- 1- Maintenir la croissance démographique engagée depuis les années 2000 en attirant de nouveaux arrivants de manière ciblée ;

Objectif : 50 000 habitants à l'horizon 2030 (+ 6 250 hab par rapport au recensement de 2009)

- 2- Accompagner la croissance et l'évolution démographique en anticipant le besoin en logements et en adaptant l'offre aux attentes des différentes catégories de populations ;

Pour en savoir + :
Consultez le cahier n°2
« Les ambitions du Pays
traduites en objectifs »

Objectif : + 5 000 logements à l'horizon 2030 (besoin en résidences principales : construction neuve mais également réhabilitation, rénovation, reconquête du bâti vacant ...)

- 3- Rééquilibrer l'offre de services et d'équipements sur le territoire et optimiser cette offre grâce au renforcement des centres-bourgs, à leur mise en réseau, à la mutualisation, à une meilleure accessibilité et à la dématérialisation ;

Objectif : temps moyen d'accès aux équipements de la gamme intermédiaire inférieur à 20 minutes

- 4- Devenir un territoire rural exemplaire en matière de santé et de services aux seniors face au vieillissement marqué de la population dans les prochaines décennies.

Objectif : anticiper les besoins en termes de services ainsi que les besoins en logements pour les personnes âgées, notamment les retraités agricoles

Ambition n°2 – Renforcer l'attractivité économique du Pays d'Armagnac

- 1- Conforter les secteurs agricole, agro-alimentaire et forestier, piliers de l'économie locale ;
- 2- Construire une destination oenotouristique forte au sein du Gers et de la « grande » Région ;
- 3- Développer de nouveaux secteurs d'activités pour lesquels le Pays d'Armagnac dispose d'atouts significatifs : croissance verte (en particulier la filière bois et la géothermie), silver économie, entreprises et actifs à la recherche d'un compromis entre réussite professionnelle et qualité de vie... ;
- 4- Conforter le modèle d'économie résidentielle : proposer à tous les individus soucieux de leur qualité de vie, des ressources et des services à des coûts plus avantageux que dans les espaces métropolitains ou urbains.

Objectif : + 5 660 emplois à l'horizon 2030 en lien notamment avec la dynamique d'accueil de nouveaux arrivants

Ambition n°3 – Mettre en valeur la typicité du cadre de vie par une démarche volontariste en matière d'urbanisme

- 1- Préserver l'identité du territoire en imaginant les bourgs et les villages du XXIème siècle ;
- 2- Maîtriser la consommation d'espace par une approche plus qualitative ;
- 3- Développer l'initiative publique en matière d'urbanisme ;
- 4- Introduire de la mixité dans les nouvelles opérations de création de logements.

Ambition n°4 – Préserver le capital environnemental et paysager

- 1- Améliorer la connaissance du patrimoine naturel notamment sur la partie Est du territoire ;
- 2- Faire des ressources naturelles – zone humide, biodiversité, paysages – un élément à part entière de la compétitivité du territoire ;
- 3- Anticiper les conséquences du changement climatique en saisissant les opportunités qui s'ouvrent et en s'adaptant aux contraintes à venir, tout particulièrement dans les domaines agricoles, viticoles et forestiers.

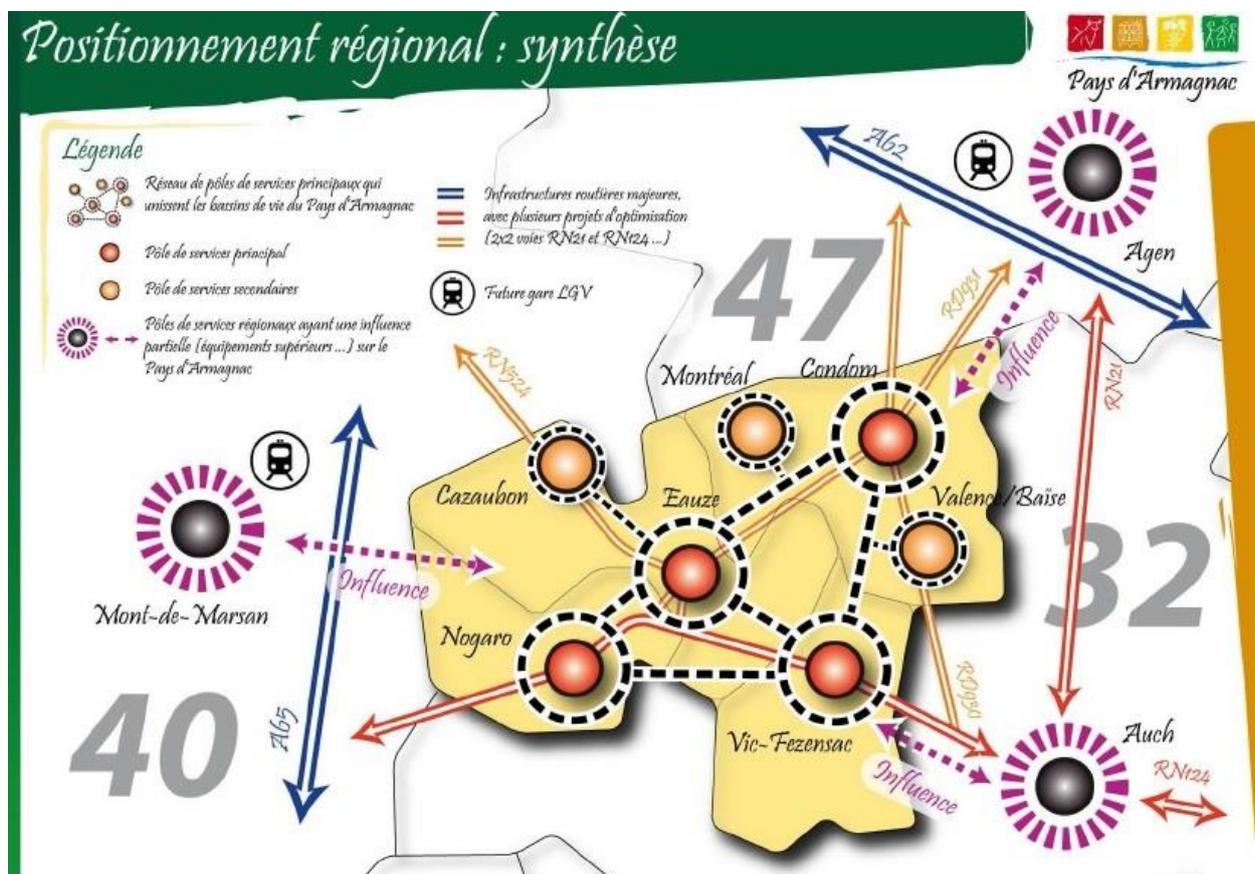
Ambition n°5 : s'ouvrir sur l'espace régional, inter-régional et au-delà

Pour le PETR lui-même

- 1- Rechercher des alliances stratégiques avec d'autres territoires sur des thématiques préalablement identifiées telles que l'oenotourisme, l'A65, l'A62 ou les futures gares LGV d'Agen et de Mont de Marsan, la gestion de l'eau, ...
- 2- Redéfinir et conforter le partenariat avec le Conseil Départemental et le Conseil Régional ainsi que leurs organismes satellites.

Pour stimuler le développement du territoire

- 1- Inscrire les acteurs du territoire dans des réseaux organisés : pôles de compétitivité, coopération européenne, ...
- 2- Mieux connecter le territoire aux réseaux de transport (A65, A62, gares LGV, amélioration N124, ...) et aux infrastructures numériques



Source : Citadia – étude de préfiguration du SCOT du Pays d'Armagnac – mai 2012

Les chantiers du PETR pour la période 2015-2020

Le projet de territoire se veut un document opérationnel qui concoure à la réalisation des ambitions précitées. Il fixe **un cap commun** entre les 4 communautés de communes constituant le périmètre et précise les actions qui sont conduites par le PETR.

Parmi les ambitions mentionnées précédemment, le PETR peut agir efficacement dans 3 domaines :

- La promotion d'un modèle de développement solidaire, diversifié, innovant, ouvert sur l'espace inter-régional ;
- La mutualisation des missions et des services à l'échelle du Pays d'Armagnac lorsque cette solution apparaît pertinente et qu'elle est partagée par les communautés de communes ;
- La recherche de nouvelles formes de collaboration avec les différents niveaux départementaux et régionaux visant à une plus grande efficacité de l'action publique.

Le rôle et les missions du PETR, ce que dit la loi

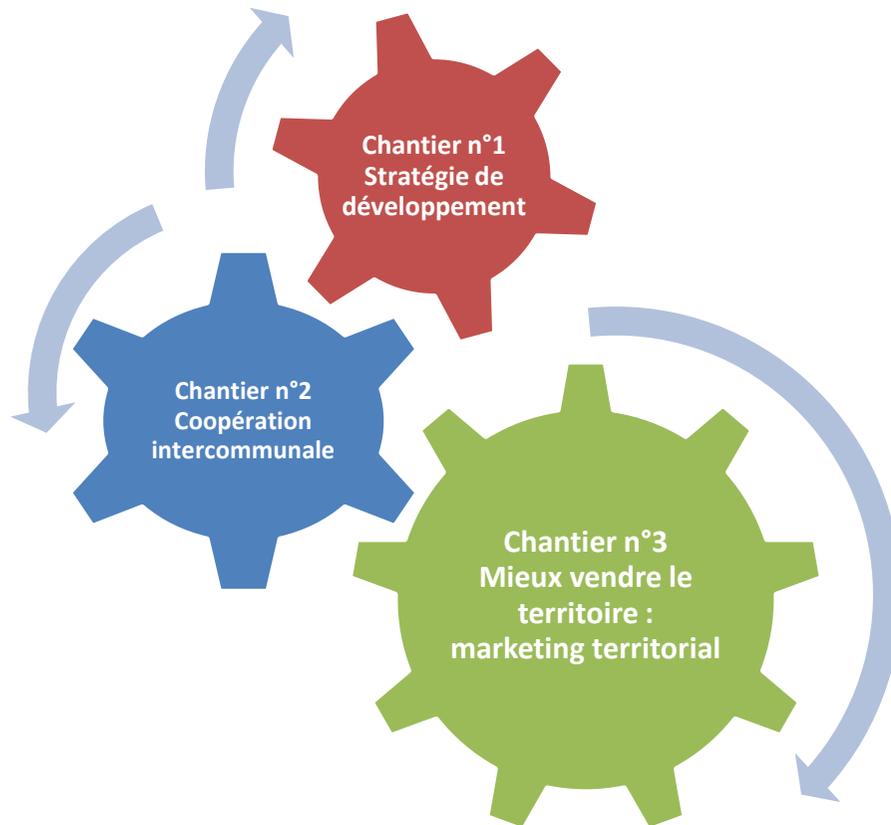
L'article L5741-2 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « le projet de territoire définit les conditions du développement économique, écologique, culturel et social dans le périmètre du pôle d'équilibre territorial et rural. Il précise les actions en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace et de promotion de la transition écologique qui sont conduites par les établissements publics de coopération intercommunale ou, en leur nom et pour leur compte, par le pôle d'équilibre territorial et rural. Le projet de territoire doit être compatible avec les schémas de cohérence territoriale applicables dans le périmètre du pôle. Il peut comporter des dispositions relatives à toute autre question d'intérêt territorial. »

Le Pays d'Armagnac propose une feuille de route qui s'organise autour de deux volets et 8 chantiers structurants (voir page suivante).

Chacun des 8 chantiers est décrit dans une fiche synthétique présentant les objectifs, les actions envisagées et un calendrier prévisionnel.

Pour en savoir + :
Consultez le cahier n°3
« Les fiches chantiers du PETR »
Document associé au projet de territoire

VOLET STRATEGIE ET PROSPECTIVE



VOLET OPERATIONNEL



Chantier n°4
Destination touristique "Armagnac"



Chantier n°5
Urbanisme



Chantier n°6
Santé



Chantier n°7
Gestion des milieux aquatiques



Chantier n°8
Politiques contractuelles

Principes de concertation, de gouvernance et de suivi

La phase d'élaboration du projet de territoire

Le projet de territoire est soumis pour avis à la **conférence des maires** afin que chaque commune puisse en prendre connaissance et proposer des améliorations.

Le document est également soumis pour avis au **conseil de développement territorial** afin que les représentants de la société civile, dans leur diversité, apportent leur contribution.

Le projet de territoire est obligatoirement approuvé par les organes délibérants des 4 communautés de communes qui composent le pôle d'équilibre territorial et rural et, le cas échéant, par le Conseil Départemental et le Conseil Régional, s'ils souhaitent être associés à son élaboration.

La phase de mise en œuvre et de suivi

La mise en œuvre du projet de territoire doit rassembler les acteurs bien au-delà des 21 membres du Comité Syndical du PETR. C'est pourquoi, le Comité propose l'instauration de 4 commissions associant, sur la base du volontariat, les membres de la Conférence des Maires, les membres du Conseil de Développement et les socio-professionnels concernés par les chantiers thématiques.



La composition des commissions est décidée par le Comité Syndical, sur proposition de la Présidente. Chacune des commissions est nécessairement présidée par un membre du Comité Syndical du PÉTR. Leur fonctionnement est défini par le règlement intérieur du PÉTR du Pays d'Armagnac.

La mise en œuvre du projet de territoire fait l'objet d'un rapport annuel approuvé par le Comité Syndical et adressé à la conférence des maires, au conseil de développement territorial, aux 4 communautés de communes membres du pôle et au conseil départemental et au conseil régional ayant été associés à son élaboration.

Le renouvellement du projet

Le caractère opérationnel du projet de territoire impose de travailler dans un temps compatible avec l'action politique. C'est donc la durée du mandat des délégués communautaires constituant l'assemblée du PÉTR qui est la période de référence, soit 2015-2020 (6 ans). Au renouvellement des conseils municipaux et communautaires, la nouvelle équipe refondera le projet du Pays d'Armagnac en fonction de ses convictions, de ses priorités, de la situation politique et socio-économique et du bilan des actions portées par le PÉTR.

DOCUMENTS ASSOCIES AU PROJET DE TERRITOIRE

Cahier n°1 « Portrait de territoire »

Cahier n°2 « Les ambitions du Pays traduites en objectifs »

Cahier n°3 « Les fiches chantiers du PÉTR »

CAHIER N°3
Les fiches chantiers du PETR

Chantier n°1

Concevoir la stratégie de développement du territoire

Ambitions	<input type="checkbox"/> Croissance démographique <input type="checkbox"/> Qualité de vie des populations <input type="checkbox"/> Développement économique <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique <input type="checkbox"/> Ouverture sur les territoires et les partenaires
Commission	Stratégie, organisation et prospective territoriale
Objectifs stratégiques recherchés à l'horizon 2020	<ul style="list-style-type: none"> - Définir des priorités de développement - Rechercher les moyens financiers et techniques pour les mettre en oeuvre - Redéfinir et formaliser les relations de partenariat avec le Conseil Régional et le Conseil Départemental ainsi que leurs organismes satellites - Participer et être représenté dans les instances départementales, régionales et nationales notamment la Conférence Régionale de l'Action Publique
Actions envisagées par le PETR	<ul style="list-style-type: none"> - Concevoir une stratégie de développement du territoire, déclinée en priorités et en actions - A partir de ce cadre, mobiliser tous les outils de soutien au développement rural : politique contractuelle régionale, programmes européens, appels à projets régionaux, nationaux et européens, contrat de plan Etat/Région, ...
Moyens	Directeur du PETR
Calendrier indicatif	<ul style="list-style-type: none"> - Conception de la stratégie : 2015 - Signature du Contrat Régional Unique et de la convention Leader au dernier trimestre 2015
Personne contact	Directeur : M. Philippe DUDEZ Tél : 05 62 08 26 57 E-mail : direction-armagnac@orange.fr

Chantier n°2

Approfondir la coopération intercommunale

Ambitions	<input type="checkbox"/> Croissance démographique <input type="checkbox"/> Qualité de vie des populations <input type="checkbox"/> Développement économique <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique <input type="checkbox"/> Ouverture sur les territoires et les partenaires
Commission	Stratégie, organisation et prospective territoriale
Objectifs stratégiques recherché à l'horizon 2020	<p>Dans un contexte de fortes contraintes budgétaires, analyser le fonctionnement des EPCI, leurs compétences communes, leurs organisations, leurs difficultés et leurs besoins.</p> <p>Rechercher les mutualisations possibles, souhaitables pour l'exercice de ces compétences.</p>
Actions envisagées par le PETR	<ul style="list-style-type: none"> - Rédaction d'un cahier des charges définissant la mission - Mise en œuvre du diagnostic partagé - Propositions de recommandations et d'un plan d'actions - Mise en œuvre du plan d'actions
Moyens	Partenariat PETR/Communautés de communes Recours bureau d'études pour certaines parties
Calendrier indicatif	Démarrage 2016
Personne contact	Directeur : M. Philippe DUDEZ Tél : 05 62 08 26 57 E-mail : direction-armagnac@orange.fr

Chantier n°3

Mieux vendre le territoire : mettre en place une démarche de « marketing territorial »

Ambitions	<input type="checkbox"/> Croissance démographique <input type="checkbox"/> Qualité de vie des populations <input type="checkbox"/> Développement économique <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique <input type="checkbox"/> Ouverture sur les territoires et les partenaires
Commission	Stratégie, organisation et prospective territoriale
Objectifs stratégiques recherché à l'horizon 2020	<p>Dans un contexte de plus grande concurrence entre territoires ruraux et de métropolisation, rechercher un positionnement spécifique du Pays d'Armagnac pour cultiver et renforcer son attractivité globale : attractivité économique, touristique et résidentielle.</p> <p>Etre plus compétitif grâce à une meilleure connaissance des marchés et de l'environnement économique et social.</p> <p>Valoriser collectivement la marque « Armagnac ».</p> <p>Associer l'ensemble des acteurs économiques et sociaux à la dynamique.</p>
Actions envisagées par le PETR	<ul style="list-style-type: none"> - Rédaction d'un cahier des charges de la démarche - Conseil en stratégie pour identifier les actions les plus appropriées - Analyse de ce qui se passe ailleurs : repérer les bonnes et mauvaises pratiques dans les territoires comparables au Pays d'Armagnac - Elaboration d'un plan d'action - Mise en œuvre du plan d'action en mobilisant des techniques et des outils performants (communication, services, ...)
Moyens	Partenariat PETR/Communauté de Communes/acteurs socio-économiques Recours à des intervenants extérieurs en cas de besoin
Calendrier indicatif	Démarrage 2016
Personne contact	Directeur : M. Philippe DUDEZ Tél : 05 62 08 26 57 E-mail : direction-armagnac@orange.fr

Chantier n°4

Participer activement au développement de la destination touristique « Armagnac »

Ambitions	<input type="checkbox"/> Développement économique <input type="checkbox"/> Ouverture sur les territoires et les partenaires
Commission	Développement touristique
Objectifs stratégiques recherché à l'horizon 2020	<p>Asseoir une identité touristique « Armagnac », cohérente avec les destinations Gers et de la future grande région.</p> <p>Qualifier l'offre touristique afin de l'adapter aux exigences du marché et d'être compétitif dans un environnement très concurrentiel.</p> <p>Accroître les retombées économiques du tourisme en termes de valeur ajoutée et d'emplois.</p>
Actions envisagées par le PETR	<p>Mission 1 - Développer L'ITINERANCE : Structurer, mettre en production, promouvoir et contribuer à la commercialisation des itinéraires « d'intérêt Pays » - relier par des itinérances douces les sites touristiques du Pays (patrimoines emblématiques, communes touristiques, pôle archéologique, bases de loisirs, station thermale, ...)</p> <p>Mission 2 – Développer L'OENOTOURISME : Structurer, mettre en production, promouvoir et contribuer à la commercialisation d'une offre « oenotourisme » de Pays</p> <p>Mission 3 - Accompagner l'HARMONISATION DES PRATIQUES ENTRE LES OFFICES DE TOURISME du Pays d'Armagnac</p>
Moyens	Responsable tourisme et culture du PETR
Calendrier indicatif	Démarrage 2015
Personne contact	Responsable Tourisme et Culture : M. Matthieu DINGUIDARD Tél : 05 62 08 18 86 E-mail : tourisme-armagnac@orange.fr

Chantier n°5

Préparer/anticiper l'exercice de la compétence urbanisme dans ses différentes composantes

Ambitions	<input type="checkbox"/> Croissance démographique <input type="checkbox"/> Qualité de vie des populations <input type="checkbox"/> Développement économique <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique <input type="checkbox"/> Ouverture sur les territoires et les partenaires
Commission	Aménagement de l'espace, urbanisme et environnement
Cadre Législatif	- Loi ALUR, mars 2014 (Accès au Logement et un urbanisme rénové) - Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, août 2015
Objectifs stratégiques recherché à l'horizon 2020	En cohérence avec les communes et les communautés de communes, d'une part, et le SCOT de Gascogne, d'autre part, construire au sein du PETR un service d'accompagnement des collectivités sur des missions spécifiques. Apporter une expertise mutualisée en matière d'urbanisme.
Actions envisagées par le PETR	1- Mettre en place un service d'instruction des autorisations d'urbanisme pour les communautés de communes qui le souhaitent ; 2- Elaborer un Plan Climat Air Energie Territorial à l'échelle du Pays d'Armagnac mutualisé pour les 4 communautés de communes et qui servira de document de référence pour le SCOT de Gascogne ; 3- Réfléchir à la mise en place d'une ingénierie en urbanisme capable d'accompagner les communes et les communautés de communes (révision simplifiée, urbanisme opérationnel ...)
Moyens	Recrutement spécifiques à prévoir
Calendrier indicatif	ADS : 1 ^{er} janvier 2017 PCAET : 31 décembre 2018
Personne contact	Directeur : M. Philippe DUDEZ Tél : 05 62 08 26 57 E-mail : direction-armagnac@orange.fr

Chantier n°6

Schémas d'organisation de l'offre de santé et des services médico-sociaux

Ambitions	<input type="checkbox"/> Qualité de vie des populations
Commission	Service à la personne
Objectifs stratégiques recherché à l'horizon 2020	<p>Pérenniser l'offre de santé dans un contexte de vieillissement marqué de la population du Pays d'Armagnac, de risques de disparition progressive des professionnels de santé (désert médical), de la concentration des infrastructures de santé dans les agglomérations, de restrictions budgétaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les projets de regroupement de l'offre de santé visant à enrayer la chute de la démographie médicale - Développer les solutions de consultations et d'intervention médicale à distance : télémédecine & e-santé - Diversifier l'offre d'accueil des personnes âgées et dépendantes par la création et la réhabilitation de structures adaptées - Former et qualifier le personnel aidant - Développer des solutions nouvelles visant au maintien à domicile des personnes âgées et dépendantes (Pacte d'Economie Cohésive) - Rechercher une meilleure organisation locale, notamment par la mise en réseau des structures locales et en concertation étroite avec le Conseil Départemental. - Rendre l'offre de soin plus accessible en améliorant le transport à la demande
Actions envisagées par le PETR	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer un diagnostic territorial, d'une part, concernant l'offre de santé (ressources médicales et paramédicales), d'autre part, concernant les services médico-sociaux avec une vision des besoins des différentes cibles (personnes âgées, petite enfance, adolescent...); - Engagement des discussions avec l'ARS sur un contrat local de santé et un schéma d'organisation de l'offre de soin à l'échelle du Pays d'Armagnac ; - Elaboration d'un plan d'action du PETR qui peut contenir les orientations suivantes ; <ul style="list-style-type: none"> - Animation des acteurs en vue d'une meilleure coordination des opérateurs et

	<p>d'une amélioration de la qualité de service</p> <ul style="list-style-type: none"> - Incitation à nouer des partenariats entre les acteurs de la santé et de la station thermale de Barbotan les Thermes aux actions de prévention et d'éducation ; - Développer le transport à la demande en mutualisant les moyens entre communauté de communes et en mobilisant la sphère privée
Moyens	A définir
Calendrier indicatif	<p>2015/2016 Engagement du diagnostic territorial avec l'ARS et les acteurs du territoire</p> <p>2016 Elaboration du Contrat Local de Santé (CLS)</p> <p>2017 Mise en œuvre du CLS dans le cadre du nouveau Schéma Régional</p>
Personne contact	<p>Responsable des programmes : M. Eric GAILLARD</p> <p>Tél : 05 62 08 11 36</p> <p>E-mail : programmes-armagnac@orange.fr</p>

Chantier n°7

Préparer/anticiper la prise de compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) »

Ambitions	<input type="checkbox"/> Transition écologique
Commission	Aménagement de l'espace, urbanisme et environnement
Cadre Législatif	- Loi MAPTAM, janvier 2014 (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et Affirmation des Métropoles)
Objectifs stratégiques recherché à l'horizon 2020	- Mettre en place une gestion intégrée des bassins versants garant de la qualité de l'eau et de la prévention des risques d'inondations. - Gérer les milieux aquatiques et humides.
Actions envisagées par le PETR	- Conduire une étude de préfiguration en partenariat avec les communautés de communes, les syndicats impliqués actuellement dans la gestion de l'eau, le Conseil Départemental et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne - Etablir une stratégie d'intervention et d'organisation locale - Mettre en œuvre un plan d'action permettant d'assurer les 4 missions confiées aux collectivités : <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique - Entretien et aménagement des cours d'eaux - Défense contre les inondations - Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines
Moyens	Ressources humaines du PETR
Calendrier indicatif	Démarrage 2017
Personne contact	Directeur : M. Philippe DUDEZ Tél : 05 62 08 26 57 E-mail : direction-armagnac@orange.fr

Chantier n°8

Mise en œuvre des politiques contractuelles

Ambitions	<input type="checkbox"/> Croissance démographique <input type="checkbox"/> Qualité de vie des populations <input type="checkbox"/> Développement économique <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique <input type="checkbox"/> Ouverture sur les territoires et les partenaires
Commission	Stratégie, organisation et prospective territoriale
Objectifs stratégiques recherchés à l'horizon 2020	Mise en œuvre du Contrat Régional Unique 2015/2017, du programme LEADER 2014/2020 et des autres outils financiers contractuels mobilisables par le PETR
Actions envisagées par le PETR	<p><u>Contrat Régional Unique 2015/2017 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - MESURE 1 : Renforcer l'offre et la qualité des services, rapprocher le citoyen de l'offre de services - MESURE 2.1. : Cultiver les atouts et la spécificité du Pays d'Armagnac et faire du Pays d'Armagnac une terre d'accueil touristique durable - MESURE 2.2. : Grand Site Flaran-Baïse-Armagnac - MESURE 3 : L'accueil et l'accompagnement des entreprises, les approches collectives et innovantes - MESURE 4 : Faire de la lutte contre le changement climatique un levier de développement de l'économie locale - MESURE 5 : Animer, accompagner, coopérer, évaluer <p><u>Programme LEADER 2014/2020</u> (convention en cours de signature) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fiche action 1 : Garantir à tous un accès égal aux services essentiels - Fiche action 2 : Faire du tourisme un pilier de développement économique du territoire - Fiche action 3 : Dynamiser l'économie locale par les approches collectives, innovantes et la mise en réseau des acteurs
Moyens	Responsable des programmes du PETR
Calendrier indicatif	<ul style="list-style-type: none"> - Signature du Contrat Régional Unique et de la convention Leader au dernier trimestre 2015 - Mise en œuvre et animation : 2015/2020

Personne contact	Responsable des programmes : M. Eric GAILLARD Tél : 05 62 08 11 36 E-mail : programmes-armagnac@orange.fr
------------------	--
